

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 02 octobre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 26 septembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel FALCONNET à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL.

Absents excusés : Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Emmanuelle RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin HUC.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Virginie VIALAR, Collaboratrice de Monsieur le Maire et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-89 ASSOCIATIONS : Organisation de la seconde édition d'une course pédestre pour la lutte contre le cancer du sein

Rapporteur : Monsieur Pierre ESTRISPEAU

ADOPTE				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Pierre ESTRISPEAU, 4^{ème} conseiller délégué, énonce au Conseil municipal qu'une course pédestre dénommée « La Sein'gulière », 2^{ème} édition, est organisée par la commune le samedi 19 octobre 2024, en partenariat avec l'association « Les amis de l'Oncopole de Toulouse », dans le cadre de la campagne « Octobre Rose » de la lutte contre le cancer du sein.

Monsieur le rapporteur énonce qu'il s'agit d'une course sur route de 5 kilomètres et de 10 kilomètres, ainsi que d'une marche de 7 kilomètres. Les participants peuvent s'inscrire selon les modalités suivantes :

- La course de 5 kilomètres (dénommée « la Jade ») pour un tarif de 8 € ;
- La course de 10 kilomètres (dénommée « la Joséphine ») pour un tarif de 12 € ;
- La marche de 7 kilomètres (dénommée « la Jeanne ») pour un tarif de 5 €.

À ces tarifs, des frais d'inscription seront également à régler par les participants à partir de la plateforme en ligne « Chronostart » correspondants à 4,95 % du montant de la course et 0,55 centimes d'euros par règlement.

Les personnes voulant s'inscrire à la course et n'ayant pas pu s'inscrire avant le vendredi 18 octobre 2024 sur la plateforme, pourront s'inscrire le jour même sur place dans la limite des places disponibles.

Pour les inscriptions réalisées sur place le samedi 19 octobre 2024, une majoration de 2 € pour « la Jade » et la « la Jeanne » et de 3 € pour « la Joséphine » sera appliquée. Les tarifs pour l'inscription sur place le samedi 19 octobre 2024, sont les suivants :

- « La Jade » (5 kilomètres) : 10 € (dix euros) ;
- « La Joséphine » (10 kilomètres) : 15 € (quinze euros) ;
- « La Jeanne » (7 kilomètres) : 7 € (sept euros).

Dans le cadre d'une inscription sur place, les participants devront fournir obligatoirement à la commune organisatrice un document attestant qu'ils peuvent participer à la pratique de la course à pied en compétition.

Monsieur ESTRISPEAU énonce que le départ se fera pour la marche à 16 heures 15 et pour les deux courses à 17 heures, sur l'esplanade Bellecourt pour une arrivée avenue de la Gare. La circulation sera régulée sur le circuit et des signaleurs et secouristes de l'association « Les Dauphins du Frontonnais » seront présents sur place pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve. Une convention doit être conclue entre la commune organisatrice de l'évènement et l'association « Les Dauphins du Frontonnais » pour assurer la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours.

Monsieur le rapporteur énonce que le règlement de la course ainsi que la convention avec l'association « Les Dauphins du Frontonnais » sont annexés à la présente délibération.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE 4^{ème} CONSEILLER DÉLÉGUÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** l'organisation de la course pédestre au sein de la commune le 19 octobre 2024 dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein ;
- **APPROUVE** le règlement de la course du 19 octobre 2024 annexé à la présente délibération, qui précise les modalités d'organisation de la course ;
- **APPROUVE** la convention entre la commune de Bessières et l'association « Les Dauphins du Frontonnais » visant à mettre en place un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de l'organisation de la course du 19 octobre 2024, annexée à la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentants pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;

- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 08 octobre 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 08 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 031-213100662-20241002-DLCM2024_89-DE